



## Appel à projet n° 1-13

Date limite d'envoi des réponses : **jeudi 6 septembre 2018**

### Interfaces entre les législations relatives aux substances chimiques, aux produits et aux déchets dans un contexte d'économie circulaire *Analyse et cas pratiques*

#### Contexte

Depuis quelques années, l'économie circulaire, nouveau paradigme économique donnant une place centrale aux enjeux environnementaux, est promue par la France et l'Union Européenne. L'objectif affiché de l'économie circulaire est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources ainsi que la production des déchets. La valorisation des déchets constitue un domaine important de l'économie circulaire.

Malgré une politique volontariste et une perception positive des citoyens, l'économie circulaire ne connaît pas encore le développement qu'elle devrait et les objectifs affichés risquent de ne pas être atteints. Le manque de cohérences de certains textes législatifs et réglementaires qui régissent tant à l'échelle nationale qu'europpéenne les **substances**, les **produits** (pour ne citer que quelques textes : les règlements CLP et REACH, voire les différents règlements ou directives concernant des produits réglementés comme les biocides) et les **déchets** semble parfois constituer un handicap au développement de l'économie circulaire. En effet, ces textes ont été publiés à des périodes différentes, souvent pour répondre à des demandes sociétales spécifiques et ont été rédigés dans un contexte d'économie linéaire. De plus, peu de coordination existe au sein des instances réglementaires entre les connaissances acquises sur les substances via les règlements REACH, CLP et la fixation d'objectifs pertinents de recyclage des déchets et de préservation de la ressource.

La Commission européenne a pris conscience de cette problématique. Elle a initié des études et prévoit d'organiser un débat public. Mais les documents<sup>1</sup> publiés à ce jour par la Commission restent

<sup>1</sup> *Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions concernant la mise en œuvre du paquet « économie circulaire » : solutions possibles pour les questions à l'interface entre les textes législatifs relatifs aux substances chimiques, aux produits et aux déchets (COM (2018) 32 final). Commission staff working document accompanying the document communication from the commission to the european parliament, the council, the european economic and social committee and the committee of the regions on the implementation of the circular economy package: options to address the interface between chemical, product and waste legislation (SWD (2018) 20 final).*

assez généraux. L'association RECORD réunit des entreprises et des organismes publics qui sont impliqués dans l'économie circulaire et qui peuvent être confrontés à ce manque de cohérence. Grâce à ses membres, acteurs de l'économie, elle peut participer à la réflexion en se basant sur des exemples précis et des cas concrets.

### **Objectif**

Analyser la **faisabilité de la valorisation des déchets** du point de vue des cadres législatifs et réglementaires actuels en tenant compte du contexte économique, sociétal et opérationnel. L'analyse devra être objective et sans *a priori*.

En fonction de l'analyse et dans le contexte défini ci-dessus, il s'agira de **proposer des recommandations et des procédures** qui permettraient lorsque cela est possible une meilleure valorisation des déchets.

Ces éléments devront alimenter **de manière concrète** les réflexions en cours à la Commission Européenne et pouvoir être portés par les membres de RECORD. Il est bien entendu que les propositions ne devront pas remettre en question les exigences françaises et européennes en matière de sécurité des personnes (travailleurs, consommateurs et riverains), de protection de l'environnement ainsi que de sécurité industrielle.

### **Contenu de l'étude/Programme de travail**

*Les proposant feront preuve d'initiative quant à la **structuration du projet** et présenteront dans leur réponse une organisation appropriée de la mission ; organisation qui devra permettre de répondre au mieux aux objectifs énoncés, notamment via la réalisation des éléments demandés ci-dessous.*

-----

**A/** Dans un premier temps, le travail consistera en une analyse comparative des réglementations de l'Union Européenne et de leurs transpositions portant sur les **produits**, les **substances**, les **déchets** et les **installations classées**. Une analyse historique des différents textes sera réalisée. Elle devra être **synthétique et concise** et expliquer le contexte et les réflexions à l'origine des différents textes et de leur évolution. L'intérêt des différentes approches (risque, danger, etc.) suivant les réglementations devra faire partie de l'analyse. Une comparaison de la transposition de la directive IED ainsi que des définitions des catégories de déchets dans les différents états membres sera réalisée. Ces éléments d'analyse auront toujours pour objectif d'apprécier l'incidence sur l'économie circulaire (aucune incidence, existence de contradictions, d'obstacles, etc.).

**B/** Le travail se poursuivra par l'étude de **cas précis**. Cette partie constitue le point central et essentiel du projet. Une enquête auprès des principaux acteurs de la filière permettant de lister les difficultés et les contradictions rencontrées sur le terrain sera réalisée. Elle permettra de sélectionner des substances, des produits et des déchets pour la suite du travail. Idéalement, des déchets non dangereux et des déchets dangereux seront retenus. Les membres de RECORD devront être directement impliqués dans le choix de ces cas concrets ; certains pouvant être issus de leurs propres activités<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Comme précisé, les cas d'étude seront choisis en cours d'étude. Il serait toutefois apprécié que dans la réponse, les proposant exposent certaines situations montrant ainsi leur compréhension et leur connaissance.

A l'issue de cette sélection, l'ensemble de la vie des produits retenus (et donc des substances utilisées dans leur fabrication) y compris la possibilité de la valorisation du déchet qui en est issu sera étudiée. En effet, la connaissance appropriée du déchet (et donc sa composition) est fondamentale. Cette connaissance dépend de la fabrication du produit mais aussi de son usage qui peut modifier le produit (le cycle de vie du produit). Pour chaque cas retenu, l'étude devra vérifier la possibilité de tracer les informations nécessaires (lorsque c'est possible, expliquer comment le faire) sur les substances du produit, sur les éventuelles substances non autorisées après la fabrication et la distribution du produit, sur les modifications pendant la vie du produit, etc. pour caractériser le déchet. Ainsi, le travail sera réalisé en tenant compte, entre autres :

- des **évolutions dans le temps**. Par exemple 1/ un produit toujours en usage peut contenir une substance autorisée quand le produit a été fabriqué mais interdite ou réglementée depuis, 2/ le classement d'une substance peut changer et ce changement peut avoir des conséquences sur les conditions de son traitement (hygiène et sécurité, classement du site industriel, etc.)
- des **événements** que peut subir le produit **pendant son utilisation** (par exemple : mélanges, mésusages fréquents, vieillissement et production de substances néoformées) ;
- de la **qualité** du produit/matière recyclé par rapport aux exigences de qualité des industriels et des attentes des marchés.

Le travail devra permettre de mettre en évidence pour les cas et les usages spécifiques étudiés, des contextes favorables ou défavorables d'un point de vue :

- économique ;
- sociétal (par exemple perception et acceptabilité des entreprises utilisatrices et des citoyens) ;
- opérationnel (y compris la phase achat et les relations avec les fournisseurs) ;
- du type de produits et de leurs usages : cohérence entre le classement d'une substance par rapport à un (ou des) danger(s) et le risque du produit contenant cette substance dans le cas spécifique de l'exemple retenu, c'est-à-dire **pour un scénario précis** et particulier : la substance dans le produit est-elle biodisponible ; le danger mis en évidence peut-il être se déclarer lors de l'usage du produit, etc.

Pour les cas étudiés, une comparaison des pratiques de différents pays de l'Union Européenne et hors Union Européenne due par exemple aux cadres différents des réglementations équivalentes aux ICPE français et aux classements des déchets sera réalisée en intégrant les impacts potentiels sur le transport à l'intérieur du pays et le transport transfrontalier.

**C/** Des recommandations et des procédures qui seront directement utilisables et qui nourriront les débats publics organisés par la commission européenne ou d'autres instances seront proposées. Ces recommandations et procédures concerneront l'ensemble de la filière des cas étudiés. Elles tiendront compte du contexte économique, sociétal et opérationnel. Elles ne devront pas remettre en question la sécurité sanitaire des personnes (professionnelles et non professionnelles) et la protection de l'environnement.

-----

-> Une quantification argumentée du nombre de pays étudiés dans la partie A est souhaitée dans la réponse.

-> Une quantification (même partielle) du nombre de cas qui pourront être traités dans la partie B est souhaitée dans la réponse.

-> Un suivi des travaux de la Commission Européenne et des discussions avec les équipes en charge tout au long du projet seront à réaliser.

-> Des entretiens avec des industriels concernés, des organisations publiques et privées sont à prévoir et à expliciter dans la réponse.

-> Une réponse émanant d'un consortium réunissant plusieurs compétences complémentaires (approche « substances » et approche « déchets ») sera un réel atout.

### **Durée de l'étude**

9 à 10 mois

### **Cadre budgétaire**

35 000 à 40 000 euros hors taxes

### **Déroulement du projet et livrables exigés**

- **Déroulement d'une étude et procédures à suivre :**

<https://www.record-net.org/deroulement-etude/>

- Il est à noter qu'en fin de projet, à l'issue des réunions de travail telles que décrites dans la page ci-dessus, l'équipe organisera une réunion de restitution d'une heure environ par web conférence (système supporté par RECORD). Ce webinar aura pour but de présenter de manière didactique, les résultats détaillés de l'étude à l'ensemble des membres de RECORD et à toute personne que RECORD souhaitera convier.

- **Livrables**

- Au minimum, 1 rapport intermédiaire en français (rapport « rédigé », pas de rendu sous forme de Powerpoint),
- 1 rapport final en français (rapport « rédigé », pas de rendu sous forme de Powerpoint),
- 1 diaporama en français présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de slides),
- 1 diaporama en anglais présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de slides),
- 1 synthèse détaillée des travaux d'environ 5000 mots en français et en anglais,
- Animation d'un webinar (comme explicité ci-dessus).

*Des compléments d'information concernant ces livrables (modèles à suivre, diffusion, etc.) sont disponibles via le lien mentionné ci-dessus.*

## **Valorisation**

Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue sera tenue de participer, à la demande de RECORD, à des actions de valorisation des résultats acquis au terme de ce projet (publication, séminaire). La réponse à cet appel pourra intégrer un développement sur ce point (valorisation envisagée : oui / non, moyens de valorisation adaptés au sujet, etc.).

## **Dépôt des projets**

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le **formulaire** disponible sur le site de RECORD, à la page de parution des appels d'offre.

Les réponses sont à retourner pour le **jeudi 6 septembre 2018** dernier délai (date d'envoi du courriel et du dépôt sur le site).

Chaque dossier doit impérativement être fourni à la fois :

Par dépôt à l'adresse suivante :

<https://record-net.org/appels-d-offres>

ET par courriel à

[contact@record-net.org](mailto:contact@record-net.org)

## **Evaluation des réponses**

Au-delà de la conformité des réponses aux consignes mentionnées ci-dessus et au modèle de réponse demandé par RECORD, les principaux critères d'évaluation seront la qualité et l'argumentation de la réponse, les compétences de l'équipe candidate (expériences, publications, etc.), la qualité et la disponibilité du personnel mis à disposition pour la réalisation du projet.